

Vers un islam suisse ?

par Hans MAHNIG*, Neuchâtel

La présence musulmane en Suisse est un phénomène récent. Environ 200 000 à 250 000 musulmans y vivent aujourd'hui, contre 20 000 en 1970, faisant ainsi de l'islam la troisième religion du pays. Cette nouvelle réalité soulève d'importants enjeux. Comment garantir, par exemple, loin des préjugés, l'intégration des musulmans et de l'islam en Suisse ? En toile de fond des débats, les rapports Eglises-Etat.

Si l'immigration musulmane est en Suisse un phénomène plus récent qu'ailleurs en Europe occidentale, c'est principalement pour deux raisons. D'une part, la Suisse n'a pas été une puissance coloniale, d'autre part, l'immigration économique de l'immédiate après-guerre a été presque uniquement composée de personnes venant des pays de l'Europe du Sud, comme l'Italie et l'Espagne. Ce n'est qu'à partir du milieu des années soixante-dix, avec l'accroissement de l'immigration de ressortissants de l'ex-Yougoslavie et de la Turquie, que la présence de musulmans s'est affirmée. Ils forment aujourd'hui entre 2,8 et 3,5% de la population totale.

Caractéristique majeure, la majorité d'entre eux (95%) n'ont pas la nationalité suisse : en 1990, seuls 0,1% des Suisses mais 11,6% des étrangers indiquaient être musulmans. Leurs nationalités et leurs origines sociales sont assez hétérogènes. Si en Suisse francophone, un nombre important de musulmans viennent de pays arabes et font partie des classes moyennes, en Suisse alémanique, la majorité sont des ouvriers immigrés venant de la Turquie et de l'ex-Yougoslavie.¹

Autre caractéristique, comme ailleurs en Europe, la présence musulmane est surtout un phénomène urbain, 73% vivent dans les

ville, et les premières expressions d'une culture islamique se sont développées dans les quartiers populaires. Plus d'une centaine de mosquées existent en Suisse, presque toutes établies dans des appartements ou des boutiques reconvertis.

Pendant longtemps, ces premières manifestations d'une culture musulmane ont été « invisibles » dans l'espace public et la nouvelle minorité religieuse demeurait, comme le dit Patrick Haenni, un des seuls spécialistes de l'islam en Suisse, *un mystère à peu près total* pour la société helvétique.² Dans les années quatre-vingt-dix, cependant, les immigrés musulmans ont commencé à se mobiliser pour la mise en place de cimetières islamiques et de mosquées, ainsi que pour une reconnaissance en tant que communauté religieuse. Ces revendications constituent le signe de l'intégration progressive des populations musulmanes. Comme l'a constaté le sociologue Gilles Kepel, beaucoup de musulmans ont commencé à s'engager pour que dans les pays d'accueil leur religion soit respectée lorsqu'ils pre-

* Hans Mahnig est chef de projet au Forum suisse pour l'étude des migrations (Neuchâtel). Il travaille sur l'histoire de la politique migratoire suisse, dans le cadre du Programme national de recherche *Migrations et relations interculturelles*.

naient conscience qu'ils pourraient ne pas retourner dans leurs pays d'origine.³

C'est avec la visibilité croissante de l'islam que les premières controverses sur sa place en Suisse ont émergé. Il faut cependant distinguer la question de l'intégration des musulmans de celle de l'intégration de l'islam, puisqu'une grande partie des musulmans qui vivent aujourd'hui en Europe sont aussi peu pratiquants que les Européens chrétiens. Les questions liées à l'intégration de l'islam ne constituent pas, pour eux, l'enjeu central de leur vie quotidienne. Selon certains observateurs, focaliser l'attention sur l'appartenance religieuse fait donc oublier que les musulmans sont tout d'abord, comme les chrétiens, *des hommes et des femmes aussi divers par leurs pratiques religieuses que par leurs origines sociales, culturelles et ethniques*.⁴

La force des stéréotypes

Rappelons, par rapport à l'intégration des musulmans, que la restructuration de l'économie suisse des années quatre-vingt-dix a affecté plus fortement les immigrés que les Suisses et ainsi également les musulmans. Rappelons aussi que la discrimination dont beaucoup de musulmans font l'objet en Suisse les frappe indépendamment du fait qu'ils soient pratiquants ou non. La médiatisation d'événements internationaux, comme la révolution iranienne et l'essor de l'islamisme en Algérie, a fait émerger, en Suisse comme ailleurs en Europe, la peur du fondamentalisme, entraînant la résurgence de stéréotypes forgés pendant des siècles dans le conflit entre l'Orient et l'Occident et contribuant ainsi à une hostilité croissante de l'opinion à l'égard de l'islam en général.

La force de ces préjugés s'est manifestée dans plusieurs communes alémaniques lors de récentes procédures de naturali-

sation : alors que les candidats italiens et espagnols ont obtenu la citoyenneté suisse, des candidats turcs, bosniaques et albanais ont été refusés. Il va sans dire qu'il s'agit dans ces cas de discriminations fondées sur des stéréotypes anti-musulmans, que seul un long travail d'information par les autorités, les Eglises et les associations pourra combattre.

L'intégration de l'islam en Suisse ne se réduit cependant pas à la question du traitement égalitaire d'une nouvelle religion et de ses membres ; elle renvoie aussi à la façon dont l'islam, qui ne connaît pas la même histoire de sécularisation que les religions traditionnelles en Suisse, peut s'insérer dans les relations historiques entre Eglises et Etat.

En effet, au centre du débat sur l'intégration de l'islam en Suisse se trouve le rapport de la religion à l'Etat, débat qui s'est souvent focalisé sur la question du port du foulard par des élèves musulmanes à l'école publique. Une société laïque peut-elle accepter des signes religieux dans l'espace présumé neutre de l'enseignement public ? L'attitude des autorités cantonales a toujours été pragmatique : aujourd'hui, tous les cantons acceptent que des filles musulmanes assistent aux cours avec le foulard. Un père turc voulant faire dispenser sa fille des cours de natation s'était vu refuser cette demande par les autorités du canton de Zurich. Le père amena le litige devant le Tribunal fédéral qui, en 1993, trancha en sa faveur, arguant que, dans ce cas, le respect des prescriptions vestimentaires était plus important que l'obligation de suivre des cours de natation. Cette décision favorisant l'identité religieuse de la fille aux dépens du principe de laïcité déclencha un important débat, aussi bien dans la presse que dans la littérature juridique.

Plus récemment, une enseignante suisse convertie à l'islam a été obligée par les autorités genevoises de retirer son foulard à l'école. Selon celles-ci, si les élèves



La Mosquée de Genève.

avaient le droit de garder celui-ci pendant les cours, l'enseignante, en tant que représentante de l'Etat, devait se conformer au principe de la neutralité religieuse. Le débat qui suivit cette décision montra bien l'ambiguïté de l'enjeu. Alors que Tariq Ramadan, fondateur du Foyer culturel musulman de Genève, la critiquait au nom de l'égalité de traitement de toutes les religions - selon lui, ni la croix ni la kippa n'avaient jamais été interdites - (*Journal de Genève*, 17 octobre 1996), Hani Ramadan, son frère et directeur du Centre islamique des Eaux-Vives, à Genève, mettait en cause la définition de la laïcité sur laquelle s'appuyait cette décision. Selon lui, la laïcité ne pouvait pas signifier de contraindre une personne à dissimuler ses convictions (*Tribune de Genève*, 21 octobre 1996). Quand, en 1997, le Tribunal fédéral, auquel l'enseignante avait fait appel, confirma la décision des autorités genevoises, reprenant grosso modo l'argumentation de celles-ci, ce ne furent pas seulement les représentants musulmans qui contestèrent le jugement mais aussi certains prêtres catholiques qui y virent une interprétation dogmatique de la laïcité.

La mise en place de cimetières islamiques, sujet le plus brûlant pour les musulmans aujourd'hui, relève du même enjeu.⁵ Le souhait d'être enterré en Suisse selon les rites islamiques constitue le signe d'une volonté d'intégration. Or, jusqu'à très récemment, le seul cimetière musulman en Suisse se trouvait à Genève, le carré musulman du Petit-Saconnex. Dans les autres cantons, les musulmans n'ont d'autres possibilités de faire

enterrer leurs morts selon leurs rites qu'en les faisant transférer dans leur pays d'origine, ce qui implique des coûts très élevés.

De ce fait, depuis plusieurs années, des associations musulmanes se mobilisent pour la mise en place de cimetières islamiques. Or, très souvent, les réglementations cantonales interdisent la mise en place de quartiers séparés sur les cimetières communaux. Vestige historique du *Kulturkampf* du siècle dernier, cette interdiction était justement conçue pour éviter que des protestants dans des communes à majorité catholique, ou des catholiques dans des communes protestantes soient discriminés. Or aujourd'hui, cette mesure fondée sur le principe de la neutralité religieuse empêche justement que des minorités - et non pas seulement les musulmans - puissent être enterrés selon leurs coutumes.

C'est pourquoi un nouveau règlement sur les cimetières a été adopté en septembre 1997 par la municipalité de Berne. Il prévoit que, désormais, toutes les communautés religieuses ont le droit d'enterrer leurs morts sur des cimetières communaux selon leurs rites. C'est sur la base de ce principe,

qu'en novembre 1999, un quartier musulman pour 250 tombes a été créé sur le cimetière de Bremgarten.

La décision de la ville de Berne est significative à plusieurs égards : elle a prouvé qu'un processus de dialogue entre représentants musulmans et autorités peut amener les deux côtés à des compromis (les musulmans ont ainsi consenti à réutiliser les tombes). La décision a également montré que les Eglises peuvent jouer un rôle important en tant que médiateurs, puisque la *Gemeinschaft Christen und Muslime in der Schweiz* avait assuré le bon fonctionnement du dialogue.

Hétérogénéité

L'exemple de Berne nous amène finalement à l'influence du fédéralisme suisse. Même si la Constitution garantit la liberté religieuse, ce qui oblige les municipalités à traiter les différents groupes religieux sur un pied d'égalité, le rapport concret entre Etat et Eglises est en Suisse déterminé sur le plan cantonal. Cela signifie qu'il y a vingt-six manières de définir la place de la religion dans l'espace public, des définitions qui vont d'une relation relativement étroite entre Etat et Eglises (dans la plupart des cantons alémaniques), jusqu'à une séparation complète (comme par exemple à Genève et Neuchâtel). L'intégration de l'islam en Suisse se fera donc en grande partie par les cantons, et on peut dorénavant déjà supposer qu'elle empruntera de ce fait des chemins assez divers.

S'ajoute que les organisations islamiques en Suisse présentent une réalité assez différenciée : elles se distinguent par la nationalité mais aussi par leurs orientations politiques et idéologiques. Il va sans dire que cette diversité ne facilite pas la négociation avec les autorités, surtout quand il s'agit de questions comme la reconnaissance de l'islam en tant qu'institution de droit public (au

même titre que les autres religions) qui nécessite une démarche commune de toutes les associations islamiques. Les musulmans de Zurich sont jusqu'à présent les seuls à avoir réussi à s'unir pour formuler leurs demandes conjointement face aux autorités. A Genève, en revanche, une telle plate-forme commune fait défaut, alors qu'à Neuchâtel les autorités tentent par la mise en place d'un groupe de travail d'institutionnaliser un dialogue avec les organisations islamiques.

Ces différents exemples illustrent que, malgré des difficultés, l'intégration de l'islam en Suisse a commencé. Si certains conflits lors de ce processus ont été tranchés par les juges, c'est surtout sur le plan local que la discussion entre autorités suisses et représentants musulmans pourra aboutir à des compromis satisfaisants. L'émergence d'un islam suisse demandera encore du temps, il passera par le combat contre des stéréotypes et pour l'égalité de traitement, ainsi que par des compromis négociés sur le plan local.

H. M.

¹ Les meilleures informations statistiques sur les musulmans en Suisse se trouvent actuellement chez **Marcel Heiniger**, *Données sur les musulmans et les musulmanes en Suisse*, in «Tangram Bulletin de la Commission fédérale contre le racisme», n° 7, 1999, pp. 80-81.

² **Patrick Haenni**, *Musulmans de Suisse et religion : d'un islam à l'autre*, in «Cahiers de l'Université de Lausanne», n° 4, Lausanne 1995, p. 10.

³ **Gilles Kepel**, *Les banlieues de l'islam - Naissance d'une religion en France*, Seuil, Paris 1991.

⁴ **Jocelyne Cesari**, *Etre musulman en France aujourd'hui*, Hachette, Paris 1997, p. 206.

⁵ **Sarah Burkhalter**, *La question du cimetière musulman en Suisse*, CERA-Editions, Genève 1999.